



Journal d'information de l'école secondaire Lucille-Teasdale

Message de la direction

Chers parents,

L'année scolaire se déroule relativement bien dans cette période de crise sanitaire.

Les élèves doivent continuer de respecter les règles sanitaires :

- Port du masque dans les aires communes et dans les autobus;
- Utilisation du gel désinfectant à l'entrée de l'école et des locaux;
- Maintenir la distanciation d'un mètre avec les autres élèves et de deux mètres avec les adultes.

Puisque Blainville est dans une zone rouge, les policiers feront des tournées de surveillance autour des écoles afin de faire respecter la distanciation. Les fontaines sont accessibles uniquement pour remplir les gourdes. Chaque élève doit apporter sa gourde personnelle.

Stéphanie Glaude, directrice

Dates à retenir

Congés

Jour férié
12 octobre 2020

Journée pédagogique
26 octobre 2020



Conseil d'établissement

La prochaine réunion aura lieu :

Dates : Mercredi 14 octobre

Heure : 19 h

Lieu : À venir



Conseil d'établissement

Au cours de notre assemblée générale du 15 septembre, nous avons procédé à l'élection des membres de notre conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 :

Direction : Madame Stéphanie Glaude
Direction adjointe : Madame Karine Lapiere et monsieur Félix Pinel

Membres parents : Mesdames, Évelyne Labonté, Chantal Laliberté, Isabelle Laplante, Faouzia Meslem, Julie Pergallino. Messieurs, Richard Dussault, Stéphane Pascalon et madame Lucie De Medeiros (substitut).

Membres personnels : Mesdames Johanne Benoit et Audrey Leblanc. Messieurs Vincent Laperle et Pascal Richer et madame Cathy Dos Santos (substitut).

Membres élèves : Dorian Carrière et Nicolas Lamothe.

Nous vous rappelons que les séances du conseil d'établissement sont publiques et qu'un point est toujours à l'ordre du jour afin que vous puissiez vous exprimer.

Tenue vestimentaire

Le port de la tenue vestimentaire de Lucille-Teasdale est obligatoire pour tous les élèves de l'école. Puisque les vestiaires ne sont toujours pas accessibles, les vêtements d'éducation physique de la collection vestimentaire sont acceptés en classe.

Veillez noter que le port de kangourou, chandail ou veste ne faisant pas partie de la collection vestimentaire n'est pas permis en classe.

Identification des vêtements

Étant donné la similitude des vêtements de votre enfant avec ceux de ses collègues d'école, nous vous recommandons d'identifier tous les articles d'habillement susceptibles d'être enlevés ou perdus. Avec une telle identification, les pertes sont grandement diminuées.

Les vêtements identifiés sont immédiatement remis aux élèves concernés. Tous les autres vêtements trouvés sont déposés au bureau des surveillantes de l'école, dans la section des objets perdus.

Absence et retard non motivé

Nous vous rappelons qu'après trois retards non motivés, les élèves seront convoqués en retenue après les cours. Une retenue est aussi donnée pour une absence non motivée. Les retenues auront lieu les mardi et jeudi de 16 h 45 à 17 h 45.

Veillez noter qu'il n'y a pas de transport lors des retenues.

Photos des finissants

Le grand moment des photos officielles de nos futurs diplômés 2020-2021 est arrivé. En effet, les 17 et 18 novembre prochains se tiendront la prise de photos des finissants. Le tout se fera par le biais du cours d'ECR. Vous pourrez visualiser les épreuves par un lien internet et aurez la chance de commander les épreuves pour les vacances de Noël. Veuillez communiquer l'information à votre jeune afin qu'il puisse se préparer pour l'occasion.

Je vous joins l'horaire ci-dessous.

Mardi 17 novembre (jour 9) :	Mercredi 18 novembre (jour 1)
1re période : Groupe 52	1re période : Groupe 54 + adapt. scolaire
2e période : Groupe 55	2e période : Groupe 56
4e période : Groupe 53	4e période : Groupe 51

Cour d'école et stationnement des employés

Nous constatons que certains parents ne respectent pas le panneau à l'entrée de la cour d'école et circulent dans le débarcadère des autobus durant les jours de classe. Nous vous rappelons qu'il est interdit de se déplacer avec un véhicule routier dans cette aire entre 7 h et 17 h. Tous les contrevenants sont passibles de recevoir une contravention.

De plus, afin d'assurer la sécurité des élèves et de notre personnel, nous vous rappelons qu'il est interdit d'utiliser le stationnement réservé au personnel afin d'attendre ou de faire descendre votre enfant.

Vous devez utiliser le stationnement du parc des Bolivars ou encore le boulevard Céloron.

Merci de votre collaboration!

Nouvelles du CSSMI



Pour les nouvelles, cliquez sur ce lien :

<https://www.cssmi.gc.ca/nouvelles/chronique-cssmi-octobre-2020>